



**REGLEMENT INTERIEUR
du TAP (temps d'activités périscolaire)
Mardis et Vendredis de 15h à 16h30**

1. Le mode d'inscription :

L'enfant sera inscrit pour les mardis et vendredis soit sur :

- une période de vacances à vacances soit l'équivalent de 6/8 semaines
- l'année.

Les inscriptions seront établies par enfant à partir d'un formulaire type téléchargeable sur le site internet du village ci-dessus ou disponible auprès de la responsable du périscolaire.

Les formulaires seront à remplir et à retourner « daté et signé » dans la semaine précédant les vacances de la période concernée.

2. Les absences :

Les absences de l'enfant devront faire l'objet d'une information au préalable par téléphone (école : 03.81.57.49.19.) ou par écrit, sauf si l'enfant est absent à l'école.

3. Les exclusions :

Si l'enfant a 1 absence non prévenue sur une période, l'enfant ne pourra être inscrit sur la période suivante à la période concernée par l'absence.

Si l'enfant ne respecte pas les règles fixées dans la charte rédigée dans le projet pédagogique, il sera exclu pour la fin de la période concernée.

4. Les horaires :

Si l'enfant n'est pas récupéré à 16h30, l'enfant sera confié au périscolaire et le temps d'accueil sera facturé au tarif en vigueur.

Date :

Signature :

Le droit à l'image :

Je, soussigné (e), autorise l'équipe d'animation à prendre en photo mon enfant,....., lors des activités et autorise à détenir les photos et les utiliser lors de diffusions médiatiques sur le site internet et le bulletin municipal uniquement.

Date :

Signature :